



FORMATION DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE D'UN VÉHICULE DE CATÉGORIE B

La formation prépare à l'examen du permis de conduire permettant la conduite des véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC est inférieur ou égale à 750 kg.

Selon votre situation, vous avez le choix entre différents mode de formation :

- La formation traditionnelle dès 17 ans avec le passage de l'examen à 18 ans.
- L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) possible dès l'âge de 15 ans avec le passage à l'examen à 17 ans et demi qui comporte 2 phases :
La première, la formation initiale dispensée par l'auto-école et la seconde, avec le ou les accompagnateurs de votre choix (titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans) avec un suivi pédagogique par l'auto-école et qui débute après la délivrance de l'attestation de réussite de l'évaluation de fin de formation initiale.
- La conduite supervisée à partir de 18 ans comporte également 2 phases : la première dispensée à l'auto-école et la seconde avec le ou les accompagnateurs de votre choix (titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans) qui débute soit après la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale par l'auto-école, soit après un échec à l'examen pratique.

Quel que soit le mode choisi, l'élève devra suivre au minimum 20 h de conduite à l'auto-école avant la présentation à l'examen pratique



FORMATION DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE D'UN VÉHICULE DE CATÉGORIE A

PERMIS A1* : Il permet dès l'âge de 16 ans la conduite d'une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et d'une puissance maximale de 11 KW ou d'un véhicule 3 roues d'une puissance inférieure à 15 KW.

PERMIS A2 : Il permet à partir de 18 ans la conduite d'une moto d'une puissance maximale de 35 KW.

PERMIS A* : Il permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 KW.

Le candidat doit être âgé de 20 ans minimum et titulaire du permis A2 depuis au moins deux ans.

* Une formation de 7 heures permet :

- Aux titulaires du permis B depuis au moins deux ans d'obtenir la catégorie A1 du permis de conduire (les titulaires du permis B ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation)

- Aux titulaires du permis A2 depuis au moins deux ans d'obtenir la catégorie A du permis de conduire

L'objectif est de familiariser le futur conducteur avec la moto ; la formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

- Être âgé (e) de 17 au moins à l'inscription et 18 ans au moins le jour de l'examen pratique (15 ans révolus à l'inscription et 17 ans et demi le jour de l'examen pratique dans le cadre d'une conduite accompagnée)
- Ne pas faire l'objet d'une suspension de son permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis
- Une visite médicale peut être demandée dans certains cas

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS A LA FORMATION

0 à 1 mois maximum

Pour les formations financées par le compte professionnel de formation (CPF), après inscription à la formation via une connexion à votre compte, le délai d'accès et de 15 jours minimum.

LIEU DE LA FORMATION

Les cours de code peuvent se suivre :

- Soit à l'auto-école aux jours et heures d'ouverture
- Soit via « prépacode » code sur internet accessible sur internet 7 j/7 et 24h/24.

Les leçons de conduite ont lieu en et hors agglomération et le départ se fait de l'auto-école au 24 avenue de Livry à SEVRAN – 93270

La piste moto se trouve à rue Maurice Utrillio à AULNAY SOUS BOIS- 93600

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter

Mme SOUALI au 01.43.84.90.44 ou par mail autoecolesevranlestrefles@gmail.com